

2016_CT2_093

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2015)

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Développement économique et emploi / Zones d'activités

■ Séance du 23 juin 2016

05_1_02

■ **ZAC du quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2015)**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Pour rappel, la ZAC de Lenfant est une opération de 36ha au total, dont la première tranche a permis de viabiliser 13 lots soit 7,5 ha de surfaces cessibles.

Dans ce cadre, le traité de concession prévoit que le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.



La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni une fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage et d'agrément qui s'est réuni deux fois en 2015.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).





Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Compte rendu de l'année 2015 :

Les travaux de la première tranche ont été achevés et les études relatives à la réalisation de la seconde tranche et du giratoire d'entrée sur la RD59 ont été lancées permettant de programmer les travaux pour la fin de l'année 2016.

Par ailleurs, dans le cadre de la commercialisation, quatre actes et une promesse de vente ont été signés. Le comité de pilotage a également donné des agréments de principe pour la tranche 2 de la ZAC à douze entreprises.

Concernant le réalisé 2015, celui-ci est en deçà des prévisions du CRAC 2014 en dépenses en raison du report en 2016 du début des travaux de la deuxième tranche et donc des frais d'honoraires et de rémunération qui lui sont liés. Les produits des cessions des terrains ont également été en deçà des prévisions et ont dû être replanifiés en 2016.

Evolution du bilan

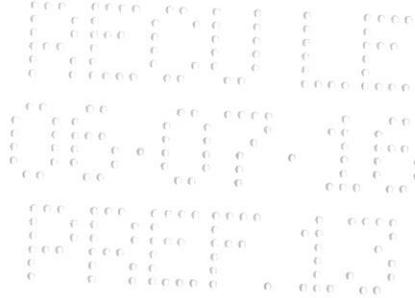
Le montant des recettes de cession attendu est toujours de 20,37 millions d'euros, et le total des dépenses est de 14,4 millions d'€. En définitive, le bilan actualisé de l'opération reste stable et affiche un excédent de 5,97 millions d'euros, même si les dépenses et recettes ont été replanifiées pour être adaptées au planning opérationnel de réalisation et de commercialisation.

Perspectives 2016

L'année 2016 permettra de lever les dernières réserves de la première tranche et de lancer les travaux de la tranche 2.

Par ailleurs, plusieurs promesses et actes de vente devraient être conclus.

Vous trouverez ci-joint les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2015, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération.



Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- Les délibérations du Conseil communautaire de la CPA n°2001_A046 du 20 juillet 2001 déclarant d'intérêt communautaire l'aménagement du Quartier de l'Enfant à Aix-en-Provence et n°2006_A167 du 22 juin 2006 décidant le lancement de la procédure de ZAC ;
- La délibération n°2009_A221 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2009 créant la ZAC ;
- La délibération n°2010_A012 du Conseil communautaire de la CPA du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et son programme des équipements publics ;
- La délibération n°2010_B026 du Bureau communautaire de la CPA du 4 février 2010 concédant la réalisation de la ZAC du Quartier de l'Enfant à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le Procès Verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 27 avril 2016 ;
- Le Compte Rendu Annuel de la Collectivité 2015 de la ZAC de Lenfant ci-joint.

Où il le rapport ci-dessus,

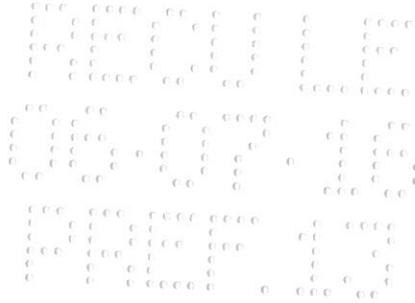
Délibère

Article 1 :

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2015) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence est approuvé.

Article 2 :

Madame Le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

ZAC du quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2015)

L'opération d'aménagement de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Ce rapport présente le compte rendu annuel du concessionnaire au concédant pour l'année 2015, conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme. Le bilan global actualisé de cette opération est inchangé par rapport à l'année précédente soit 14,4 millions d'€ de dépenses et 20,37 millions d'€ de recettes générant un excédant de 5,97 millions d'€.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2016**

10. Métropole Aix Marseille Provence – Ville d'Aix-en-Provence - ZAC de l'Enfant - CRAC 2015

Monsieur le Président demande à Monsieur COLOMBERO de présenter cette question.

1/ Note de synthèse

Foncier

Le foncier de la **première tranche** d'aménagement de la ZAC (au nord) est maîtrisé.

Concernant le terrain de 10 hectares constituant l'assiette de la **deuxième tranche** et appartenant à Monsieur DUBERN, il est rappelé que le 14 octobre 2013 la SPLA Pays d'Aix Territoires a fait l'acquisition de 7 hectares au prix de 1.890.000€. Le solde, soit 4 hectares, a été acheté par le groupe de promotion SMII directement à Monsieur DUBERN avec l'engagement du paiement de participations de ZAC à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 60 € HT/m² SDP.

Néanmoins, la SPLA Pays d'Aix Territoires avait dû consigner chez le notaire le prix de vente dans l'attente de la purge des droits d'un potentiel fermier engagé dans un contentieux avec Monsieur DUBERN et depuis l'acte de vente avec la SPLA et SMII.

En 2015, la SPLA Pays d'Aix Territoires a trouvé une issue favorable amiable permettant d'éteindre le contentieux et de prendre possession du terrain.

Travaux

Durant l'année 2015, la première tranche de travaux correspondant à la création de la rue des Frères Perret prolongée et l'élargissement de la partie Nord de la route de Lenfant et de l'avenue Delaunay a été réceptionnée.

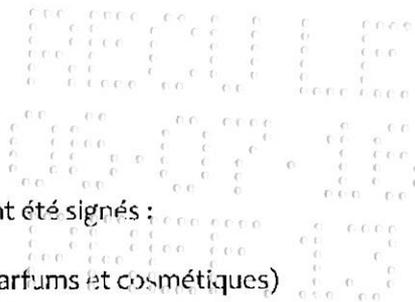
La SPLA Pays d'Aix Territoires a par ailleurs finalisé avec le BET CERRETTI le DCE relatif à la viabilisation de la seconde tranche correspondant à la création d'une voie nouvelle Est-Ouest, l'élargissement de la partie Sud de la route de Lenfant et la réalisation du giratoire d'entrée sur la RD59.

Les travaux sont programmés pour 2016 permettant de commercialiser environ 6ha de terrain.

Commercialisation

Tranche 1

En complément de l'acte de vente passé en 2014 avec Captain tortue, lot n°9 et 10 (vente de vêtement pour enfants), la commercialisation de la première tranche s'est poursuivie.



Ainsi, en 2015, plusieurs actes de vente ont été signés :

- HORIZANE, lot n°1 (fabricant de parfums et cosmétiques)
- EUROFINS, lot n°4B (test produits)
- KSB, lot n°6-7 (fabricant de pompes)
- PHLOX, lot n°8 (fabricant de LEDS pour l'aéronautique)

Par ailleurs, conformément aux décisions du Comité de pilotage, une promesse de vente a été signée avec :

- SCI ELMOS pour installer la société HYLTON lot n°4A (négoce de chaussures)

Il est à noter que deux sociétés DEGRIF'STOCK, lot n°2 - 3 (vente de vêtements) et SNI, lot n°11 (négoce et distribution de matériaux de construction), titulaires de promesses de vente et de permis de construire purgés de recours, ont été pénalisées par une conjoncture économique peu favorable à leur activité. Ces deux sociétés ont sollicitées un report de la signature de l'acte de vente en 2016.

À ce jour, l'état de la commercialisation de la tranche 1 est le suivant :

LOTS	SOCIETES	M ² TERRAIN
1	Horizane	4.300
2 - 3	Dégriff'stock	13.115
4A	SCI ELMOS pour HYLTON	5.764
4 B	Eurofins	10.500
6 - 7	KSB	6.299
8	Phlox	1.599
9 - 10	Captain Tortue	19.030
11	SNI	10.000

Tranche 2

Le Comité de pilotage du 25 novembre 2015 a acté le lancement de la commercialisation de la seconde tranche de la ZAC de LENFANT. Il est envisagé ainsi de commercialiser environ 5,5ha de terrain.

Il est à noter que cette phase 2 offre d'une part, 4 lots de 1 500m², 3 lots de 3 000 m² et 1 lot de 6 000m² situés en façade, visibles depuis la rue Nicolas Ledoux (CD59) ; d'autre part, en second rideau, 3 terrains de 12 000 m² en moyenne qui sont impactés par l'Espace Boisé Classé du ruisseau Robert (EBC = espace non constructible).

Le Comité de pilotage a agréé les sociétés suivantes :

CS INVEST
MONEXT'
SMII pour CAP GEMINI
QUADRARCHI
DURAND

POULALION
SI CONTACT
VERMILLON
LSA
RS DEVELOPPEMENT
FIGUIERE

Les promesses de vente sont envisagées durant l'année 2016.

2/ Compte rendu annuel à la collectivité

Ce point de situation étant fait, il y a lieu de présenter le bilan prévisionnel pour l'année 2015 par rapport à celui approuvé en 2014.

DEPENSES

Acquisition foncière

Aucune modification par rapport au bilan 2014.

Travaux

Les travaux concernant la viabilisation de la **première tranche** sont terminés et ont été soldés financièrement en 2015.

Le démarrage des travaux de viabilisation de la **tranche 2** est programmé pour le second semestre 2016.

Dans l'attente du résultat des consultations d'entreprises, les montants budgétés précédemment pour la réalisation des ouvrages sont maintenus.

La répartition est envisagée comme suit :

	2016	2017	2018 au-delà
Travaux tranche 2	25%	70%	5%

Honoraires

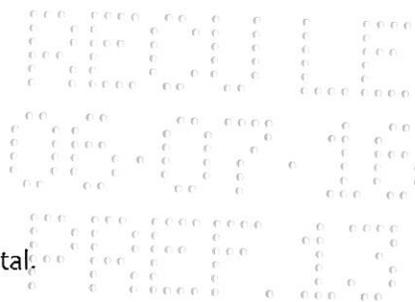
Aucune modification du montant total n'est nécessaire, seule la répartition est ajustée corrélée de la planification des travaux.

Frais divers

Aucune modification du montant total n'est nécessaire, seule la répartition est ajustée.

Charges financières

Le montant total des frais financiers, correspondant à l'emprunt de 4.500.000 € qui a été contracté par la SPLA Pays d'Aix Territoires pour couvrir les écarts de trésorerie, est maintenu.



Rémunération

Aucune modification du montant total.

RECETTES

Cession

Le Comité de pilotage du 25 novembre 2015 a agréé les sociétés attributaires des lots de la seconde tranche et arrêté la grille de prix des terrains.

Les prix ont été fixés comme suit :

- pour les lots en façade de la rue Nicolas LEDOUX (CD59) : 180 €/m² terrain
- pour les lots en second rideau :
 - Partie de lot constructible : 140 €/m² terrain
 - Partie de lot inconstructible EBC : 60 €/m² terrain

Nonobstant le travail effectué sur le tarif des emprises des lots situées en EBC (espace boisé inconstructible), la grille de prix générale figurant ci-dessus permettrait d'améliorer le montant total des recettes de cessions envisagées jusqu'alors pour la seconde tranche.

Néanmoins, considérant les incertitudes quant à l'intérêt que vont susciter ces emprises EBC auprès des acquéreurs et notamment le fait que certains lots se trouvent fortement impactés, il est proposé de maintenir le montant total des recettes approuvé jusqu'alors dans les CRAC précédents.

Les ajustements financiers nécessaires seront bien évidemment proposés dans les CRAC ultérieurs.

Ainsi, les recettes de cession attendues à la signature des actes authentiques sont de 15.692.850 € réparties comme suit selon le rythme de la commercialisation constaté :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tranche 1	25 %	30 %	30 %	10 %	5 %		
Tranche 2				20 %	30 %	30 %	20 %

Participation

Les montants des participations ZSC, Figuière, SMII aux financements des équipements publics ainsi que la participation en terrain de la Communauté du Pays d'Aix sont maintenus.

Il est à noter en 2015 l'enregistrement d'une participation autre de 49 918€ HT correspondant à un remboursement ERDF lié au conventionnement dans le cadre des travaux de la tranche 1.

Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 249 641€ soit + 17 178€ pour l'exercice 2015.

CONCLUSION

Il ressort de ce nouveau bilan un excédent de l'ordre de 5 940 000€ HT et pour l'exercice 2015 une amélioration du bilan de 79 000 € HT liée principalement aux participations et produits financiers.

OR LC01 CPA Zac de L'Enfant Aix

Ligne	Intitulé	TVA											
		Bilan	Réalisé	Fin 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Audela	Bilan	Fcart	
		Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau		
	RESULTAT DEBOUTION	5 868 224	-1 416 506	-3 242 918	1 805 409	1 318 278	-221 489	2 693 994	2 052 577	1 520 515	5 947 336	79 132	
	DEPENSES	14 423 058	8 840 440	8 028 498	8 111 942	1 196 702	2 655 353	2 600 392	2 86 049	1 154 121	14 423 058	0	
1	ETUDES	93 765	14 536	14 536	30 570	30 570	15 000	13 276	10 333	10 000	93 765	0	
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	5 223 380	4 034 230	3 979 908	54 324	33 000	15 000	28 168	124 131	988 851	5 223 380	0	
3	TRAVAIL	6 888 900	3 455 275	2 946 098	509 175	825 088	2 313 046	82 607	83 008	98 478	6 888 900	0	
4	HONORAIRES	537 321	211 695	184 514	27 182	112 729	166 470	20 936	15 307	10 174	537 321	0	
5	FRAIS DIVERS	62 456	22 967	20 747	7 120	17 900	5 000	5 000	5 000	6 699	62 456	0	
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS												
7	CHARGES FINANCIERES	599 777	476 962	409 779	67 183	65 000	30 000	27 815			599 777	0	
8	REMUNERATIONS	1 047 849	624 827	472 860	151 960	111 405	110 897	112 570	48 270	39 919	1 047 849	0	
9	Reprise TVA												
	RECETTES	20 291 262	7 423 952	4 785 580	2 638 352	2 514 960	2 433 894	2 984 326	2 338 626	2 674 626	20 370 394	79 132	
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	15 662 850	4 661 940	2 402 720	2 559 220	2 514 960	2 433 894	2 684 326	2 038 626	1 359 094	15 662 850	0	
2	PARTICIPATIONS	4 336 136	2 470 508	2 420 594	-9 918			300 000	300 000	1 315 552	4 336 136	49 918	
3	SUBVENTIONS												
4	AUTRES PRODUITS	239 136	17 178	678	16 500						17 178	17 178	
5	PRODUITS FINANCIERS	73 143	246 641	239 133	16 506						246 641	10 528	
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS												
9	Reprise TVA												
	FINANCEMENT		2 185 714	3 380 000	-1 194 286	-514 286	-514 286	-514 286	514 286	-128 570	0	0	
	AMORTISSEMENTS	9 046 000	8 425 286	5 666 000	2 759 286	514 286	514 286	514 286	514 286	128 570	10 611 000	1 565 000	
1	EMPRUNTS (REBOURSEMENT)	9 046 000	8 425 286	5 666 000	2 759 286	514 286	514 286	514 286	514 286	128 570	10 611 000	1 565 000	
2	AVANCES (REBOURSEMENT)												
3	TRESORERIE (SORTIES)												
	MUTUALISATIONS												
1	EMPRUNTS (BOURSEMENTS)	9 046 000	10 511 000	9 046 000	1 565 000						10 611 000	1 365 000	
2	AVANCES (BOURSEMENTS)												
3	TRESORERIE (ENTRES)												
	TRESORERIE												
	Depenses TTC	16 167 612	9 589 767	8 669 657	920 130	1 395 680	3 146 198	319 790	352 654	1 372 504	16 169 614		
	Recettes TTC	23 424 824	8 311 364	5 255 477	3 059 872	3 007 916	2 910 937	3 510 494	2 738 197	2 941 016	23 419 824		
	TRESORERIE PERIODE	7 211 407	984 296	42 961	940 328	861 965	-751 547	2 196 459	1 538 291	1 118 889	5 947 336		
	TRESORERIE C.M.I.				984 289	1 916 254	1 094 707	3 250 126	4 628 447	5 947 336	5 947 336		

Le Conseil d'Administration adopte le présent compte rendu à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2015)

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016